

Septembre 2008  
**Le taux d'inflation annuel de la zone euro en  
baisse à 3,6%**  
L'UE en baisse à 4,2%

Le taux d'inflation annuel de la **zone euro**<sup>1</sup> a été de 3,6% en septembre 2008<sup>2</sup>, contre 3,8% en août. Un an auparavant, il était de 2,1%. Le taux d'inflation mensuel a été de 0,2% en septembre 2008.

Le taux d'inflation annuel de l'**UE**<sup>3</sup> a été de 4,2% en septembre 2008, contre 4,3% en août. Un an auparavant, il était de 2,2%. Le taux d'inflation mensuel a été de 0,3% en septembre 2008.

Ces chiffres sont publiés par **Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes**.

#### **L'inflation dans les États membres de l'UE**

En septembre 2008, les taux annuels les plus faibles ont été observés aux **Pays-Bas** (2,8%), en **Allemagne** (3,0%) ainsi qu'en **Irlande** et au **Portugal** (3,2% chacun), et les plus élevés en **Lettonie** (14,7%), en **Bulgarie** (11,4%) et en **Lituanie** (11,3%). Par rapport à août 2008, l'inflation annuelle a baissé dans dix-sept États membres, est restée stable dans deux et a augmenté dans huit.

Les taux moyens<sup>4</sup> sur douze mois jusqu'en septembre 2008 ont été les plus faibles aux **Pays-Bas** (2,1%), au **Portugal** (2,9%) et en **Allemagne** (3,1%), et les plus élevés en **Lettonie** (15,8%), en **Bulgarie** (12,6%) ainsi qu'en **Estonie** et en **Lituanie** (10,8% chacun).

#### **Zone euro**

Les principales composantes présentant les taux annuels les plus élevés en septembre 2008 ont été le logement (6,2%), les transports (5,8%) et les produits alimentaires (5,7%), tandis que les taux annuels les plus faibles ont été observés pour les communications (-2,6%), les loisirs et la culture (0,1%) ainsi que les articles d'habillement (0,7%). Au niveau des sous-indices détaillés, les carburants pour le transport (+0,44 point de pourcentage), les combustibles liquides (+0,24), le gaz (+0,20) ainsi que le lait, le fromage et les œufs (+0,15) ont eu les plus forts impacts à la hausse sur le taux global, tandis que les télécommunications (-0,20) et les vêtements (-0,15) ont eu les plus forts impacts à la baisse.

Les principales composantes présentant les taux mensuels les plus élevés ont été les articles d'habillement (6,5%), l'enseignement (0,8%) et l'équipement ménager (0,5%), tandis que les loisirs et la culture ainsi que les hôtels et restaurants (-1,1% chacun) et les transports (-0,6%) ont affiché les taux les plus faibles. En particulier, les vêtements (+0,32 point de pourcentage) et les articles chaussants (+0,08) ont eu les impacts à la hausse les plus importants, tandis que les services d'hébergement (-0,14), les voyages à forfait (-0,12), les carburants pour le transport et le transport par air (-0,07 chacun) ont eu les impacts à la baisse les plus marqués.

## Taux d'inflation annuel en septembre 2008 (%) par ordre croissant

Zone euro															
NL	DE <sup>5</sup>	IE	PT	FR	Zone euro	AT	IT	ES	EL	FI	LU	MT	CY	BE	SI
2,8p	3,0	3,2	3,2	3,3	<b>3,6p</b>	3,7p	3,9	4,6	4,7	4,7	4,8	4,9	5,0	5,5	5,6
États membres de l'UE hors de la zone euro															
PL	UE	SE	DK	SK	UK	HU	CZ	RO	EE	LT	BG	LV			
4,1	<b>4,2p</b>	4,2	4,5	4,5	5,2	5,6	6,4	7,3	10,8	11,3	11,4	14,7			

## Taux d'inflation mesurés par les IPCH (en %)

	Taux annuels					Taux moyens sur 12 mois <sup>4</sup> Sep 08-07 Sep 07-06	Taux mensuels Sep 08 Août 08
	<u>Sep 08</u> Sep 07	<u>Août 08</u> Août 07	<u>Juil 08</u> Juil 07	<u>Juin 08</u> Juin 07	<u>Sep 07</u> Sep 06		
	<b>Belgique (BE)</b>	<b>5,5</b>	5,4	5,9	5,8		
<b>Allemagne (DE)<sup>5</sup></b>	<b>3,0</b>	3,3	3,5	3,4	2,7	3,1	-0,1
<b>Irlande (IE)</b>	<b>3,2</b>	3,2	3,6	3,9	2,9	3,4	0,3
<b>Grèce (EL)</b>	<b>4,7</b>	4,8	4,9	4,9	2,9	4,4	2,1
<b>Espagne (ES)</b>	<b>4,6</b>	4,9	5,3	5,1	2,7	4,5	0,0
<b>France (FR)</b>	<b>3,3</b>	3,5	4,0	4,0	1,6	3,3	0,0
<b>Italie (IT)</b>	<b>3,9</b>	4,2	4,0	4,0	1,7	3,4	0,5
<b>Chypre (CY)</b>	<b>5,0</b>	5,1	5,3	5,2	2,3	4,4	1,2
<b>Luxembourg (LU)</b>	<b>4,8</b>	4,8	5,8	5,3	2,5	4,6	0,1
<b>Malte (MT)</b>	<b>4,9</b>	5,4	5,6	4,4	0,9	4,0	0,0
<b>Pays-Bas (NL)</b>	<b>2,8p</b>	3,0	3,0	2,3	1,3	2,1p	0,5p
<b>Autriche (AT)</b>	<b>3,7p</b>	3,6	3,8	4,0	2,1	3,5p	0,4p
<b>Portugal (PT)</b>	<b>3,2</b>	3,1	3,1	3,4	2,0	2,9	0,5
<b>Slovénie (SI)</b>	<b>5,6</b>	6,0	6,9	6,8	3,6	6,1	0,0
<b>Finlande (FI)</b>	<b>4,7</b>	4,6	4,3	4,3	1,7	3,5	0,6
<b>Zone euro (IPCUM)</b>	<b>3,6p</b>	<b>3,8</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>2,1</b>	<b>3,4p</b>	<b>0,2p</b>
<b>Bulgarie (BG)</b>	<b>11,4</b>	11,8	14,4	14,7	11,0	12,6	0,9
<b>République tchèque (CZ)</b>	<b>6,4</b>	6,2	6,8	6,6	2,8	6,4	-0,2
<b>Danemark (DK)</b>	<b>4,5</b>	4,8	4,4	4,2	1,2	3,4	0,5
<b>Estonie (EE)</b>	<b>10,8</b>	11,1	11,2	11,5	7,5	10,8	0,8
<b>Lettonie (LV)</b>	<b>14,7</b>	15,6	16,5	17,5	11,5	15,8	1,1
<b>Lituanie (LT)</b>	<b>11,3</b>	12,2	12,4	12,7	7,1	10,8	0,5
<b>Hongrie (HU)</b>	<b>5,6</b>	6,4	7,0	6,6	6,4	6,8	-0,1
<b>Pologne (PL)</b>	<b>4,1</b>	4,4	4,5	4,3	2,7	4,2	0,4
<b>Roumanie (RO)</b>	<b>7,3</b>	8,1	9,1	8,7	6,1	7,9	0,4
<b>Slovaquie (SK)</b>	<b>4,5</b>	4,4	4,4	4,3	1,7	3,6	0,4
<b>Suède (SE)</b>	<b>4,2</b>	4,1	3,8	4,0	1,6	3,3	1,0
<b>Royaume-Uni (UK)</b>	<b>5,2</b>	4,7	4,4	3,8	1,8	3,2	0,5
<b>UE (IPCE)</b>	<b>4,2p</b>	<b>4,3r</b>	<b>4,4</b>	<b>4,3</b>	<b>2,2</b>	<b>3,7p</b>	<b>0,3p</b>
<b>Islande (IS)</b>	<b>15,4</b>	15,3	13,6	12,5	2,1	8,6	1,2
<b>Norvège (NO)</b>	<b>4,8</b>	4,1	3,9	3,0	-0,3	2,7	1,4
<b>EEE (IPCEEE)</b>	<b>4,2p</b>	<b>4,3r</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>2,2</b>	<b>3,7p</b>	<b>0,3p</b>
<b>Suisse (CH)<sup>6</sup></b>	<b>2,8</b>	3,1	3,2	2,8	0,8	2,4	-0,2

Source: Eurostat

p = provisoire

r = révisé

## Taux d'inflation de la zone euro (en %) pour les principales composantes, mesurés par les IPCH

Zone euro (IPCUM)	Poids utilisés en 2008	Taux annuels					Taux moyens sur 12 mois <sup>4</sup>	Taux mensuels
		Sep 08	Août 08	Juil 08	Juin 08	Sep 07	Sep 08-07	Sep 08
		Sep 07	Août 07	Juil 07	Juin 07	Sep 06	Sep 07-06	Août 08
00 Ensemble	1000,0	<b>3,6p</b>	3,8	4,0	4,0	2,1	3,4p	0,2p
01 Produits alimentaires	157,8	<b>5,7p</b>	6,2	6,7	6,4	2,4	5,6p	0,1p
02 Boissons alcoolisées, tabac	37,2	<b>3,3p</b>	3,3	3,7	3,4	3,8	3,1p	0,1p
03 Articles d'habillement	68,3	<b>0,7p</b>	0,4	-0,5	0,7	0,9	0,7p	6,5p
04 Logement	153,0	<b>6,2p</b>	6,3	6,7	6,1	2,4	4,8p	0,2p
05 Équipement ménager	70,1	<b>2,1p</b>	2,1	2,0	2,0	1,9	2,0p	0,5p
06 Santé	40,5	<b>2,0p</b>	2,0	1,6	1,7	1,4	1,6p	0,0p
07 Transports	156,6	<b>5,8p</b>	6,3	7,2	7,1	2,8	5,8p	-0,6p
08 Communications	32,9	<b>-2,6p</b>	-2,5	-2,2	-1,9	-1,6	-2,2p	-0,3p
09 Loisirs et culture	96,8	<b>0,1p</b>	0,5	0,2	0,1	0,2	0,2p	-1,1p
10 Enseignement	10,4	<b>2,9p</b>	3,0	3,7	3,7	9,1	6,4p	0,8p
11 Hôtels et restaurants	92,8	<b>3,6p</b>	3,6	3,5	3,5	3,1	3,4p	-1,1p
12 Autres	83,6	<b>2,5p</b>	2,5	2,5	2,5	2,2	2,4p	0,2p
Ensemble								
- hors énergie	901,9	<b>2,6p</b>	2,7	2,6	2,7	2,0	2,5p	0,3p
- hors énergie, AlimAlcTab*	706,8	<b>1,9p</b>	1,9	1,7	1,8	1,8	1,8p	0,3p
- hors énergie, Alim non transf.	825,8	<b>2,5p</b>	2,6	2,5	2,5	2,0	2,4p	0,3p
- hors énergie et produits saison.	862,6	<b>2,6p</b>	2,7	2,6	2,6	2,0	2,5p	0,3p
- hors tabac	977,4	<b>3,7p</b>	3,9	4,1	4,0	2,1	3,4p	0,2p
Énergie	98,1	<b>13,5p</b>	14,6	17,1	16,1	3,0	11,9p	-0,4p
AlimAlcTab*	195,0	<b>5,2p</b>	5,6	6,1	5,8	2,7	5,1p	0,1p

Source: Eurostat

\* AlimAlcTab = produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac

p = provisoire

## Sous-indices ayant eu les impacts les plus importants dans la zone euro

COICOP	Septembre 08 / Septembre 07	Pondération (%) 2008	Taux (%)	Impact (point de pourcentage)
07.22	Carburants pour le transport	45,7	13,0p	0,44
04.53	Combustibles liquides	9,1	31,0p	0,24
04.52	Gaz	15,4	16,7p	0,20
01.14	Lait, fromage et oeufs	23,0	10,4p	0,15
01.11	Pains et céréales	25,9	9,0p	0,14
04.51	Électricité	22,2	6,5p	0,07
09.11	Équipement audiovisuel	5,2	-11,0p	-0,08
09.13	Équipement informatique	5,1	-15,1p	-0,09
04.11/2	Loyers	60,0	1,9p	-0,11
07.11	Voitures	44,2	0,6p	-0,14
03.12	Vêtements	50,4	0,7p	-0,15
08.2/3	Télécommunications	31,2	-2,7p	-0,20
	<b>Septembre 08 / Août 08</b>			
03.12	Vêtements	50,4	6,8p	0,32
03.21/2	Articles chaussants	14,0	6,3p	0,08
04.52	Gaz	15,4	1,7p	0,03
01.17	Légumes	15,7	1,0p	0,01
09.33	Jardins, plantes et fleurs	6,5	2,1p	0,01
12.32	Produits divers pour les soins personnels	4,4	2,4p	0,01
01.16	Fruits	12,1	-1,3p	-0,02
04.53	Combustibles liquides	9,1	-2,4p	-0,03
07.33	Transport par air	5,2	-10,3p	-0,07
07.22	Carburants pour le transport	45,7	-1,1p	-0,07
09.60	Voyages à forfait	15,9	-7,4p	-0,12
11.20	Services d'hébergement	17,2	-7,0p	-0,14

Source: Eurostat

p= provisoire

## Mesures de l'inflation

Le *taux annuel* mesure l'évolution des prix entre le mois pris en compte et le même mois de l'année précédente. Cette mesure est sensible à des changements récents du niveau des prix, mais peut être affectée par des effets exceptionnels dans l'un ou l'autre des mois.

Le *taux moyen sur douze mois*<sup>4</sup> élimine cette volatilité en comparant la moyenne des indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) des douze derniers mois avec la moyenne des douze mois précédents. Cette mesure est moins sensible aux changements passagers des prix.

Le *taux mensuel* établit la comparaison des niveaux de prix entre les deux derniers mois. Bien que mis à jour, il peut être affecté par des effets saisonniers ou autres.

L'*impact* d'une composante particulière mesure la variation de l'inflation globale due à l'inclusion de cette composante dans l'IPCH. L'impact tient compte à la fois de la pondération et du fait que l'inflation pour cette composante est plus forte ou plus faible que le taux d'inflation pour l'ensemble des produits. Par exemple, l'impact du tabac équivaut à la différence entre le taux d'inflation pour l'ensemble des produits et le taux pour l'ensemble hors tabac. Les impacts ne sont pas strictement additifs.

## IPCH conçus pour la comparaison internationale

Les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) sont les chiffres de l'inflation harmonisés demandés par l'article 121 du traité d'Amsterdam (109 J du traité sur l'Union européenne). Ils sont conçus pour permettre la comparaison internationale de l'évolution des prix à la consommation. Ils mettent l'accent sur la qualité et la comparabilité entre les indices des différents pays ainsi que sur leurs mouvements relatifs.

Les changements de prix mesurés par les IPCH, l'indice des prix à la consommation de l'Union monétaire (IPCUM), l'indice des prix à la consommation européen (IPCE) et l'indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen (IPCEEE) sont utilisés comme mesures de l'inflation dans les États membres, dans la zone euro, dans l'Union européenne et dans l'Espace économique européen.

L'IPCUM est utilisé par la Banque centrale européenne (BCE) comme l'indicateur de la stabilité des prix dans la zone euro (voir le [communiqué de presse de la BCE](#) du 8 mai 2003).

Les IPCH des États membres sont fournis par les instituts nationaux de statistique; l'IPCUM, l'IPCE et l'IPCEEE sont élaborés par Eurostat. L'IPCH est calculé en tant qu'indice-chaîne annuel, les poids des différents pays pouvant être modifiés chaque année. Les agrégats de l'IPCH sont calculés comme des moyennes pondérées des IPCH en prenant les pondérations des pays et les sous-indices concernés. Le poids d'un pays est proportionnel à la part de sa dépense monétaire de consommation finale des ménages dans le total du groupe de pays concerné. Il est exprimé en euros pour l'IPCUM, et en standards de pouvoir d'achat pour l'IPCE et pour l'IPCEEE. L'IPCUM est considéré comme une seule entité à l'intérieur de l'IPCE et de l'IPCEEE depuis 1999.

## Informations supplémentaires

Des informations plus détaillées concernant les IPCH peuvent être obtenues dans la publication mensuelle *Données en bref, Économie et finances* sur les "Indices harmonisés des prix à la consommation". Une centaine de sous-indices IPCUM, IPCE, IPCEEE et IPCH, avec les pondérations correspondantes, sont disponibles dans la base de données d'Eurostat. Pour les notes techniques sur les IPCH, voir le [communiqué de presse 21/97](#) d'Eurostat du 5 mars 1997, *Harmonisation de la mesure de l'inflation dans l'UE*, le [mémo d'Eurostat 8/98](#) du 4 mai 1998, *L'Indice des prix à la consommation de l'Union monétaire (IPCUM)*, et le [mémo 02/00](#) d'Eurostat du 18 février 2000, *Indice des prix à la consommation harmonisé de l'UE amélioré: Couverture étendue et délais de publications plus courts pour l'IPCH*, ainsi que le document *IPCH - Petit guide de l'utilisateur*. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section du site web d'Eurostat consacrée aux IPCH: [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/pls/portal/url/page/PGP\\_DS\\_HICP](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/pls/portal/url/page/PGP_DS_HICP).

## Dates des publications futures

Les dates provisoires de publication des prochains mois sont :

Indice pour	Estimations rapides IPCUM	Communiqués de presse IPCH
Octobre 2008	31 octobre 2008	14 novembre 2008
Novembre 2008	28 novembre 2008	17 décembre 2008
Décembre 2008	6 janvier 2009	15 janvier 2009

1. L'inflation dans la zone euro se mesure au moyen de l'IPCUM («indice des prix à la consommation de l'Union monétaire», tel que défini dans le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995), qui est l'agrégat officiel pour la zone euro. La zone euro couvrait initialement la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande. Elle comprend la Grèce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Slovénie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et Chypre et Malte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les nouveaux États membres sont intégrés à l'IPCUM selon une formule d'indice en chaîne.
2. L'estimation rapide de l'IPCUM pour septembre 2008, publiée le 30 septembre 2008 était de 3,6%.
3. L'inflation dans l'UE se mesure au moyen de l'IPCE («indice européen des prix à la consommation»), tel que défini dans le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995), qui est l'agrégat officiel pour l'Union européenne. L'UE comptait 15 États membres jusqu'au 30 avril 2004 et 25 États membres du 1<sup>er</sup> mai 2004 au 31 décembre 2006; elle compte 27 États membres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les nouveaux États membres sont intégrés dans l'IPCE selon une formule d'indice en chaîne.
4. Mesure utilisée pour déterminer la stabilité des prix dans les rapports de convergence de la Commission au Conseil.

5. Les périodes de collecte des prix pour l'IPCH allemand ont été adaptées à partir de janvier 2008 pour être en conformité avec le règlement de la couverture temporelle. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site de l'office statistique allemand:  
<http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/EN/Navigation/Statistics/Preise/Verbraucherpreise/Verbraucherpreise.psm> à la rubrique "Methodological note".
6. La Suisse produit des IPCH depuis janvier 2008. Les estimations de l'IPCH pour 2005-2007 ne sont pas entièrement conformes à la méthodologie de l'IPCH.

<p>Publié par: <b>Service de presse Eurostat</b></p> <p><b>Tim ALLEN</b></p> <p>Tél: +352-4301-33 444 <a href="mailto:eurostat-pressoffice@ec.europa.eu">mailto:eurostat-pressoffice@ec.europa.eu</a></p>	<p>Pour plus d'informations sur la méthodologie:</p> <p><b>Angelica ARELLANO-VAILLANT</b> <b>Tatiana MRLIANOVA</b> <b>Christine WIRTZ</b></p> <p>Tél: +352-4301-38 137 <a href="mailto:estat-hicp-methods@ec.europa.eu">mailto:estat-hicp-methods@ec.europa.eu</a></p>
---	--

Nos communiqués sur Internet: <http://ec.europa.eu/eurostat>

Une sélection des principaux indicateurs économiques européens: <http://ec.europa.eu/eurostat/euroindicators>